

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 mars 2018  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 23 mars 2018, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne le 23 mars 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 23 mars 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 mars 2018)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 14 violations, dans les provinces de Lattaquié (5), de Damas (7) et de Homs (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dans les provinces de Damas (6), d'Edleb (2), de Hama (2) et de Deraa (1).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 778.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 499,9 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 98 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 74 794.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, 15 accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Manchiyet el-Sabil, Sanameïn, Aliqin, Mankat el-Hatab, Kammouné, Boueïdan, Braq, Baliya, Chouqraniyé, Osman, Keïta, Cheik Meskine et Masmiyé, dans la province de Deraa, et de Oum Batné et Khaldiyyé dans la province de Qouneïtra.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 452.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.